

CONSEIL MUNICIPAL DE PLOZÉVET

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Élément	Information
Commune	Plozévet
Présidence	Claudie GUENOLE, maire
Secrétaire de séance	Marion PODDA
Séance précédente approuvée	Conseil municipal du 5 juin 2026

1. Composition de l'assemblée et installation de la séance

1.1. Désignation du secrétaire de séance

L'ordre alphabétique retenu pour la rotation des secrétaires de séance conduit à proposer Marion PODDA. Aucune opposition ni abstention n'est exprimée ; Marion PODDA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal.

1.2. Présences, absences et procurations

Présents d'après la transcription	Absents / procurations
Roger ANGEBAUD ; Christine BARTHELEMY ; Lounis BELLAHMER ; Marie-Thérèse BLEAUMELEN ; Fabien BOURDON ; Brigitte BREMAUD ; Marie-Ève CORNEC ; David GOYAT ; Claudie GUENOLE ; Bernez KERE ; Patrice LAGADEC ; Mordiern LE DISSEZ ; Anne-Rozenn L'HÉVÉDER ; Wilfrid MAUDUIT ; Ion PHILIPPON ; Marion PODDA ; Luc QUEMENER ; Mathilde SQUIBAN ; Fanny ZILLER.	Martine BERNARD : procuration à Fanny ZILLER. Emmanuelle GUEZENNEC : procuration à Bernez KERE. Jessica LE REUN : procuration à Lounis BELLAHMER. Loïc LECLERE : procuration à Patrice LAGADEC.

1.3. Approbation du compte rendu précédent

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2026, transmis aux élus, est soumis à l'approbation. Aucune remarque, opposition ou abstention n'est formulée. Le compte rendu est approuvé.

2. Synthèse des décisions

Poin t	Objet	Décision / suite
1	Secrétaire de séance	Marion PODDA désignée sans opposition.
2	Compte rendu du 5 juin 2026	Approuvé sans opposition ni abstention.
3	Règlement intérieur	Maintien du règlement de la précédente mandature, après actualisation des mentions.
4	Dispositif « Argent de poche »	Mise en œuvre pour l'été 2026 approuvée ; autorisations données pour les démarches auprès de la DDETS et de la CAF du Finistère.
5	Subventions aux associations	Attributions approuvées, avec votes séparés pour les associations concernées par un risque de conflit d'intérêts.
6	Voirie du lotissement Stang Vian	Acquisition pour 1 € et intégration au domaine communal approuvées ; frais à la charge de Finistère Habitat.
7	Réseau de chaleur	Poursuite de l'étude de faisabilité du scénario restreint au bois déchiqueté, recherche de subventions et suivi du dossier autorisés.
8	Délégations au maire	Actualisation de la délégation relative au droit de préemption urbain, hors zones d'activité d'intérêt communautaire.
9	Tableau des emplois	Création d'un poste de technicien territorial afin de permettre l'évolution de grade d'un agent de la restauration scolaire.
10	Motion CNFPT	Motion contre le plafonnement des recettes de cotisation du CNFPT approuvée.
—	Commissions / CCAS	Marie-Ève CORNEC reprend les représentations précédemment exercées par Dominique TANGUY.
—	Commission Citoyenneté	Information sur le tirage au sort des habitants ; installation complète prévue à la rentrée de septembre.
—	Plan communal de sauvegarde	Lancement annoncé d'un travail préparatoire associant élus, services, acteurs sociaux, secours et associations.

3. Mise à jour et approbation du règlement intérieur

Madame la maire rappelle que le règlement intérieur encadre le fonctionnement du conseil municipal, des commissions et des différentes instances de la commune. Après relecture, la nouvelle équipe n'a pas souhaité modifier le fond du règlement adopté au cours de la précédente mandature.

- Les corrections portent essentiellement sur l'actualisation des mentions relatives à la maire, à son nom et à la date d'adoption.
- L'article 32 permet une modification ultérieure en cours de mandat, à la demande de membres du conseil municipal ou de la maire.
- Le règlement intégral corrigé doit être transmis aux élus sous format numérique ; une version papier pourra être fournie sur demande.

Aucune opposition ni abstention n'est entendue. Le règlement intérieur est adopté.



4. Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Anne-Rozenn L'HÉVÉDER présente le dispositif « Argent de poche », destiné aux jeunes de 14 à 17 ans résidant à Plozévet. Les jeunes réalisent, pendant une ou plusieurs demi-journées, des missions d'intérêt général encadrées par des agents municipaux, des élus ou des responsables associatifs.

4.1. Objectifs

- proposer une première expérience d'engagement et de responsabilité ;
- faire découvrir les services municipaux et différents métiers ;
- favoriser les échanges entre les jeunes, les agents, les élus et les adultes encadrants ;
- valoriser l'implication des adolescents au service de la collectivité.

4.2. Organisation pour l'été 2026

Vingt-sept jeunes ont déposé une candidature pour les chantiers organisés en juillet et en août. Toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites en raison des contraintes de planning et de disponibilité des encadrants. Les jeunes non retenus doivent être prioritaires lors de prochaines opérations organisées pendant les vacances scolaires.

Exemples de missions annoncées	Encadrement / finalité
Installation et désinstallation d'une colonie de vacances UFOVAL à l'école Georges Le Bail.	Appui logistique et découverte du fonctionnement des services.
Rangement du matériel pédagogique du pôle enfance.	Préparation des locaux et du matériel.
Aide au montage et au démontage d'un camp estival, dont l'intitulé est mal retranscrit.	Mission logistique encadrée.
Nettoyage et travaux de peinture au terrain de football.	Entretien du patrimoine communal.
Aide à la médiathèque-ludothèque.	Classement, rangement et soutien aux activités.
Préparation de la rentrée à l'école primaire.	Appui aux agents et remise en ordre des espaces.

4.3. Délibérations

- Le conseil approuve la mise en œuvre du dispositif « Argent de poche » pour les vacances d'été 2026.
- La maire est autorisée à accomplir les démarches d'agrément auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).
- La maire est autorisée à signer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales du Finistère.

Les trois décisions sont adoptées sans opposition ni abstention.

5. Subventions aux associations

Berne KERE présente les propositions de la commission chargée de la vie associative. Il souligne le rôle essentiel du tissu associatif local, qui compte plus de cinquante associations, dans les domaines sportif, culturel, social, humanitaire, éducatif et intergénérationnel.

Le nombre de demandes et les montants sollicités sont en hausse. L'enveloppe budgétaire 2026 est fixée à 25 000 €. L'annexe 2 fait apparaître une proposition de la commission de 18 715 € pour les subventions associatives, à laquelle s'ajoute la participation de 5 695 € à l'OCCE. Deux aides de 250 € chacune, conditionnées à la réception d'une demande, sont retirées en séance, ramenant les subventions associatives effectivement soumises au vote à 18 215 € et le total avec l'OCCE à 23 910 €.



5.1. Prévention des conflits d'intérêts

Plusieurs conseillers municipaux exercent des responsabilités dans des associations bénéficiaires. Il est convenu que les élus concernés ne participent ni aux débats ni au vote relatif à leur association, sans quitter matériellement la salle. Des votes séparés sont donc organisés.

Association / structure	Montant retenu	Éléments de contexte
Histoire et Patrimoine	400 €	Reconduction de la subvention annuelle.
La Plozévetienne Foot	3 000 €	Reconduction du soutien au club de football.
Inter associations	500 €	Rattrapage incluant la subvention 2025 non versée.
UNC	750 €	Demande de 1 000 € ; montant proposé de 750 €, avec mutualisation annoncée de la sono et du pupitre.
Tro Didro	250 €	Subvention à la troupe de théâtre en breton et en français.

Aucune opposition ni abstention n'est entendue lors de ces votes séparés, sous réserve de la non-participation des élus intéressés.

5.2. Tableau consolidé des subventions 2026

N°	Bénéficiaire	Montant 2026	Observation
1	Aïkido	250 €	
2	Amicale Laïque	3 500 €	Reversement école / collège.
3	Arts en Ploz	700 €	Demande 800 € ; aide CCHPB à envisager.
4	Arts et Loisirs	250 €	
5	Collège (Association sportive du)	600 €	
6	Cocardes Marines	0 €	Pas d'évènement à Plozévet.
7	Awen	500 €	SSIAP.
8	Badminton	250 €	Première demande.
9	Dojo (judo)	645 €	
10	Div yezh	1 000 €	Demande 1 200 €.
11	Du bonheur à l'Ouest	250 €	
12	FNACA	250 €	
13	Galoche Plozévetienne	400 €	
14	Histoire et Patrimoine	400 €	Vote séparé.
15	Inter associations	500 €	Rattrapage de 2025.
16	La Plozévetienne Foot	3 000 €	Vote séparé.
17	Vonologie	0 €	Subvention CCHPB.
18	Obozar	0 €	250 € proposés sous réserve ; demande non reçue.
19	Ping pong club de Ploz	350 €	
20	Plaisir de chanter	250 €	
21	Redadeg	350 €	
22	Saint Ronan (Comité de sauvegarde de la Chapelle de)	400 €	
23	Joyeux Boucan	0 €	Pas de demande.
24	Chasse Plozévetienne (Société de)	300 €	
25	Chasse La Vallée (Société de)	0 €	



N°	Bénéficiaire	Montant 2026	Observation
26	Tro Didro	250 €	Vote séparé.
27	UNC	750 €	Sono et pupitre mutualisés.
28	Waterman Surf	250 €	
29	Ploz Da Zont	0 €	Pas de demande.
30	Liviou ar Vro	500 €	Anniversaire.
31	BRAZ CULTURE	500 €	Nouvelle association ; demande 1 000 €.
33	Hand Ball du Cap Sizun	380 €	19 licenciés mineurs.
34	SNSM	300 €	
35	AAVVIF Pluguffan	50 €	
36	Amicale Donneurs de sang Pays bigouden	100 €	
37	Association Céline et Stéphane	0 €	Pas de demande.
38	Athlétisme Bigouden	0 €	Pas de licencié mineur.
39	Syndicat Elevage - élevage et passion pays bigouden	300 €	
40	Escalade Bidoudène	140 €	7 licenciés mineurs.
42	Handichiens Bretagne	50 €	Relais local.
43	Les Petits bonheurs - EHPAD de Pouldreuzic	100 €	10 résidents.
44	Les Petits plus - EHPAD de Plouhinec	50 €	5 résidents.
45	Sourire de Mômes	0 €	Pas d'évènement.
46	Tennis Cap Sizun	60 €	3 licenciés mineurs.
48	Accueil Migrants en Pays Bigouden	200 €	Demande 440 € ; attribution 200 € ; vote séparé : 3 contre et 1 abstention dans l'opposition.
49	Les Archers du Castel	40 €	2 licenciés mineurs.
50	Ti penn ar Bed - EHPAD Cléden	50 €	5 résidents.
51	DIWAN	0 €	Autre financement.
52	Stourm trouzus	0 €	250 € proposés sous réserve ; demande non reçue.

5.3. Critères particuliers et échanges en séance

Pour plusieurs associations extérieures, la commission applique des critères homogènes : nombre de licenciés mineurs domiciliés à Plozévet pour certains clubs sportifs, participation calculée selon la population pour la SNSM et le syndicat d'élevage, ou encore 10 € par résident originaire de Plozévet accueilli dans certains EHPAD.

- Le Hand Ball du Cap Sizun reçoit 380 € pour 19 licenciés mineurs domiciliés dans la commune.
- La SNSM reçoit 300 €, montant présenté comme calculé à partir de la population communale.
- L'AAVVIF de Pluguffan reçoit 50 € au titre de son action d'aide aux victimes de violences intrafamiliales.
- Les participations aux EHPAD sont de 100 € pour Les Petits bonheurs à Pouldreuzic (10 résidents), 50 € pour Les Petits plus à Plouhinec (5 résidents) et 50 € pour Ti penn ar Bed à Cléden-Cap-Sizun (5 résidents).
- Accueil Migrants en Pays Bigouden : demande de 440 € ; attribution proposée et mise au vote à hauteur de 200 €.

Un échange spécifique a lieu au sujet de l'association Accueil Migrants en Pays Bigouden. Roger ANGEBAUD rappelle le rôle de l'association dans l'accueil et l'accompagnement de familles syriennes puis ukrainiennes, ainsi que son action à l'échelle du Pays Bigouden. Un conseiller de la minorité exprime une réserve sur le fait que la commune finance une action relevant, selon lui, de la solidarité nationale. La subvention de 200 € est mise au vote séparément : 3 conseillers de l'opposition votent contre et 1 conseiller de l'opposition s'abstient. La subvention est adoptée.



5.4. École Diwan et coopération scolaire

Une demande liée à la scolarisation de deux enfants de Plozévet dans un établissement Diwan est évoquée. L'annexe 2 retient un montant de 0 € avec la mention « autre financement ». En séance, il est rappelé qu'une offre bilingue français-breton existe déjà dans la commune et qu'une autre forme de soutien pourra éventuellement être étudiée séparément.

L'Office central de la coopération à l'école (OCCE) bénéficie d'une participation de 5 695 € pour l'année scolaire 2025-2026, en application de la délibération du 20 février 2024.

Rapprochement annexe 2 / séance. La proposition de la commission s'élevait à 18 715 € de subventions associatives. Les deux lignes Obozar et Stourm trouzus, chacune proposées à 250 € sous réserve de réception d'une demande, ont finalement été ramenées à 0 € en séance. Le total associatif retenu est donc de 18 215 €. Avec l'OCCE (5 695 €), le total général s'établit à 23 910 € sur un budget 2026 de 25 000 €.

Le total final des subventions associatives retenues en séance s'établit à 18 215 €. Avec la participation de 5 695 € à l'OCCE, le total atteint 23 910 €, pour une enveloppe budgétaire 2026 de 25 000 €. Les crédits sont annoncés comme inscrits au compte 6574 du budget communal. Le tableau général est approuvé sans opposition ni abstention audible, sous réserve des élus ne prenant pas part aux votes pour les associations auxquelles ils sont liés.

6. Intégration de la voirie du lotissement Stang Vian

Wilfrid MAUDUIT présente une régularisation foncière concernant une partie de la voirie du lotissement Stang Vian. Le site est géré historiquement par deux bailleurs sociaux, Espacil Habitat et Finistère Habitat. Une partie de l'opération de Finistère Habitat a été divisée en lots individuels, dont certains ont ensuite été cédés à des propriétaires privés.

La voirie commune aurait dû être transférée à la commune dès l'origine, mais la cession n'a pas été correctement finalisée. Cette situation a été constatée à l'occasion d'un projet de rénovation de l'éclairage public par le SDEF.

- La parcelle supportant la voirie est cédée à la commune pour un prix symbolique de 1 €.
- Les frais liés à la mutation sont intégralement pris en charge par Finistère Habitat.
- La maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la régularisation.

Les deux autorisations sont adoptées sans opposition ni abstention.

7. Lancement du projet de réseau de chaleur

David GOYAT présente l'étude d'opportunité réalisée par le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), avec l'appui de l'association AILE. Une présentation technique a eu lieu en mairie le 27 mai, puis les scénarios ont été examinés par la commission Ressources et développement durable le 29 juin.

7.1. Scénarios étudiés

Scénario	Périmètre	Appréciation présentée
Scénario restreint	Groupe scolaire / Espace Pierre Trépos et centre culturel Avel-Dro.	Coefficient de performance économique et thermique annoncé autour de 1,3 ; scénario retenu.
Scénario étendu	Périmètre précédent, complété par le gymnase et le collège Henri Le Moal.	Coefficient proche de 1 et réseau plus long ; risque supplémentaire lié à l'obligation de garantir la fourniture de chaleur au collège.



Le scénario restreint est privilégié. La chaufferie pourrait être implantée à l'emplacement de l'actuel bâtiment de l'Espace Jeunes, qui serait déconstruit dans le cadre de l'opération. Le réseau enterré alimenterait des sous-stations séparant le circuit primaire du réseau de chaleur des circuits de chauffage propres à chaque bâtiment.

7.2. Choix du combustible et fonctionnement

- Le bois déchiqueté est retenu plutôt que le granulé, principalement en raison d'un coût d'approvisionnement inférieur et de la possibilité d'une filière locale.
- Le coût indicatif exposé est d'environ 35 €/MWh pour le bois déchiqueté contre environ 90 €/MWh pour le granulé.
- Une chaudière gaz de secours est prévue afin d'assurer la continuité de service en cas d'arrêt de la chaudière bois.
- La longueur du réseau doit être limitée afin de réduire les pertes thermiques dans les canalisations enterrées.
- La possibilité d'intégrer le collège aurait créé une obligation de fourniture envers le Département, nécessitant un dispositif de substitution robuste en cas de panne.

7.3. Éléments financiers provisoires

Élément	Montant / indication annoncé
Investissement estimatif de l'opération	Environ 431 000 €.
Certificats d'économies d'énergie valorisables	Environ 343 000 € selon la note d'opportunité.
Reste d'opération présenté	Moins de 90 000 €, soit un surcoût d'environ 30 000 € par rapport à une solution gaz de référence.
Étude de faisabilité	Environ 10 000 €, avec un reste à charge communal estimé entre 3 000 et 4 000 €.

Ces données sont issues d'une étude d'opportunité et devront être précisées au stade de l'étude de faisabilité, notamment sur le plan technique, financier, juridique et sur les modalités de vente de chaleur nécessaires à certains dispositifs d'aide.

7.4. Délibérations

- Autorisation donnée à la maire de poursuivre l'étude de faisabilité sur la base du scénario restreint au bois déchiqueté.
- Autorisation de solliciter les aides de l'État, de la Région, du Conseil départemental, de l'ADEME et de tout autre financeur mobilisable.
- Autorisation donnée à la maire de prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi du dossier.

Les trois décisions sont adoptées sans opposition ni abstention.

8. Modification des délégations du conseil municipal à la maire

La délibération remplace celle adoptée le 21 mars 2026 afin de tenir compte d'une décision ultérieure de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Les autres délégations demeurent inchangées.

L'actualisation concerne principalement l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones d'activité reconnues d'intérêt communautaire. Le conseil municipal approuve la délégation sans opposition ni abstention.

9. Modification du tableau des emplois

Madame la maire indique qu'un agent de la restauration scolaire de l'école Georges Le Bail, Olivier DETRAIN, a réussi le concours de technicien territorial. Le grade correspondant n'étant pas ouvert dans le tableau des



emplois de la commune, il est proposé de créer le poste nécessaire afin de permettre sa nomination et de conserver l'agent au sein de la collectivité.

La prise d'effet est annoncée au 1er septembre 2026. La modification du tableau des emplois est adoptée sans opposition ni abstention.

10. Motion relative au financement du CNFPT

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est financé par une cotisation versée par les collectivités, fixée à 0,9 % de la masse salariale brute. Cette ressource finance notamment les formations des agents territoriaux, des sapeurs-pompiers et des policiers municipaux, ainsi que certains frais liés aux stages.

La loi de finances pour 2026 introduit un plafonnement du produit de la cotisation à 396 980 060 €, qui se traduirait par un prélèvement d'environ 45 M€ au profit du budget général de l'État, sans diminution de la cotisation supportée par les collectivités.

Le conseil municipal est invité à reprendre le vœu adopté par le Conseil régional d'orientation de Bretagne du CNFPT, demandant la suppression de ce plafonnement et la préservation des moyens consacrés à la formation des agents. La motion est approuvée sans opposition ni abstention.

11. Représentations confiées à Marie-Ève CORNEC

Madame la maire souhaite la bienvenue à Marie-Ève CORNEC au sein du conseil municipal. Elle propose que celle-ci reprenne les représentations précédemment exercées par Dominique TANGUY.

- représentation comme titulaire dans l'instance sociale / CCAS mentionnée en séance ;
- représentation comme suppléante au sein de la commission chargée de l'économie locale, du tourisme, de la culture et de la vie associative.

Aucune opposition ni abstention n'est exprimée.

12. Informations relatives à la commission Citoyenneté

Madame la maire indique qu'un tirage au sort a été organisé avec Patrice LAGADEC à partir des listes électorales afin de désigner les onze habitants appelés à compléter la commission Citoyenneté. Des suppléants ont également été tirés au sort, les personnes contactées restant libres d'accepter ou de refuser de participer.

Si les refus étaient trop nombreux, un nouveau tirage serait organisé jusqu'à constitution complète de la commission de 22 membres. La commission doit prendre ses marques après l'été et se réunir pour la première fois en septembre 2026.

13. Clôture de la séance

Après avoir remercié les élus et le public pour leur présence, Madame la maire clôt la séance.

